Suprématie du Maroc sur le contrôle des mosquées en France

04/04/2013 à 19h24

Les mosquées de France sont en grande partie sous la tutelle du Maroc, seuls 220 lieux de culte dépendent, encore, de l'Algérie d'après le quotdien Achourouk Al Yaoumi.

L'Etat français ne voit pas d'un mauvais oeil cette guerre entre le Maroc et l'Algérie sur le contrôle des mosquées. Elle n'est pas aussi dangereuse comme l'est l'avancée des salafistes qui commencent à tisser leur toile sur certains lieux de culte musulmans.

«**L'Algérie perd sa tutelle sur des centaines de mosquées en France**». C'est le titre d'un article paru, il y a deux jours, au conservateur Achourouk Al Yaoumi. Le quotidien arabophone, très proche des milieux islamistes favorables au président Abdelaziz Bouteflika et à ses initiatives de paix avec les groupes djihadistes, révèle que la guerre que se livrait, depuis des années, Rabat et Algérie sur le contrôle des lieux de culte musulman dans l'hexagone s'est conclue par une nette victoire du royaume.

Chiffre à l'appui, il assure que sur les 2000 mosquées qui dépendaient directement de la Grande mosquée de Paris, c'est-à-dire Alger. Il ne reste, aujourd'hui, que 220 mosquées dirigées par des imams venus du voisin de l'Est dans le cadre de missions organisées par le ministère des Affaires Religieuses. Une hémorragie à grande vitesse. […]

Pour éviter que les 220 mosquées, encore sous la tutelle de l'Algérie, ne tombent dans le giron du Maroc, des religieux proposent la création d'une entité calquée sur le modèle de la Fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales

des préposés religieux. **Un organisme qui aura l’avantage de dépendre du droit algérien et du coup permettra d’éviter qu’un Français ne soit désigné ordonnateur de paiement si c’était le cas pour une association constituée selon la loi française.**

yabiladi